VILLE DE

CROISSY-SUR-SEINE

Implantation d'un "réseau vert"

Programme 2011/2012/2013

"Les défis d'une nouvelle mobilité à Croissy"

Décembre 2010

VILLE DE
CROISSY-SUR-SEINE

Les défis d'une nouvelle mobilité en ville

- Partager la voirie
- Pourquoi développer le vélo ?
- Quel réseau pour Croissy ?
- Programme 2011
- Le projet des Avenues de Gaulle et St Germain
- Les projets Rues Vaillant, de Seine, Demange
- Le projet Rue Maurice Berteaux

VILLE DE CROISSY-SUR-SEINE

Mettons en place un réel partage de la voirie

- Problèmes identifiés
  - Une utilisation trop importante de la voiture sur de courts trajets
  - Un trafic routier qui génère des nuisances aux riverains (bruit, pollution, accident, …)
  - Des modes doux qui ne sont pas pris en compte sur certains axes

- Objectifs à atteindre
  - Réduire le sentiment d'insécurité routière
  - Créer un climat favorable pour renforcer le développement des modes doux
  - Améliorer leurs efficacités vis-à-vis de la voiture

  (Ces actions permettront par ailleurs de réduire l'accidentologie sur les axes traités)

- Résultats attendus
  - Rééquilibrer l'usage des différents modes de déplacement sur la voie de circulation
  - Inciter les Croissillons, pour les déplacements utilitaires et quotidiens, à plus se déplacer à pied et en vélo.

VILLE DE
CROISSY-SUR-SEINE

Partageons la rue, Protégeons la vie !

- Réduire la vitesse par des aménagements ponctuels
  - ✓ Plateaux
  - ✓ Chicanes

- Adapter les voiries aux lieux de vie
  - ✓ Zone 30
  - ✓ Abords des écoles
  - ✓ Dimensionnement et largeur des voies
  - ✓ Aménagements qualitatifs de l'espace public (éclairage, mobiliers urbains, …)

- Faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap
  - ✓ Abaissement des trottoirs
  - ✓ Bandes podotactiles

- Renforcer la protection des usagers les plus vulnérables (Piétons et vélos)
  - ✓ Avancées et protections des trottoirs
  - ✓ Lignes d'arrêt aux feux et positionnement des arrêts de bus
  - ✓ Aménagements cyclables

VILLE DE
CROISSY-SUR-SEINE

Modifions nos comportements !!!

Diminuons les nuisances provoquées par les courts déplacements motorisés

Reconnaissons et faisons reconnaître le vélo comme un mode de transport à part entière (en cohérence avec les choix réalisés avec les autres modes : piétons, transports en commun, voitures particulières)

Poursuivons nos engagements en faveur d'une mobilité pour tous, respectueuse de l'environnement et de la qualité de vie des Croissillons

L'image du vélo

Une image consensuelle très positive du vélo altérée par deux faiblesses :

- La vulnérabilité de l'usager : le vélo est considéré (particulièrement par les non usagers) comme un mode dangereux !

- Le vol des vélos (principal fléau du vélo)

➔ **Ainsi, pour conforter la tendance vélo, il semble pertinent de proposer rapidement des solutions.**

VILLE DE CROISSY-SUR-SEINE

Sur quoi doit reposer une politique vélo ?

- Un réseau continu d'itinéraires dédiés
  - Réseau principal cohérent et homogène.
  - Réseau qui assure les liaisons entre l'ensemble des sites les plus fréquentés.
  - Réseau qui offre aux usagers des longueurs d'itinéraires correspondant aux temps de parcours des usagers quotidiens du vélo.
  - Réseau qui doit être visible et lisible via un balisage et un jalonnement clair.

- Des pistes cyclables
  - C'est la réponse au danger et à la vulnérabilité du vélo.
  - C'est une vulnérabilité qui est moindre si on isole les flux.

- Du stationnement spécifique vélo
  - Le stationnement est en prise directe avec un usage multiple et quotidien du vélo :

  « Si on ne peut pas se garer on ne prend pas son vélo ».
  - Développer des parcs de stationnement avec un mobilier adapté permet de lutter contre le vol des vélos.

Le vélo : un mode pratique

- La fiabilité du vélo
  - Il permet une gestion de son temps très précise.
- La flexibilité du vélo
  - C'est un mode de déplacement très réactif qui facilite notamment les enchainements (vélo puis RER, …).
- L'efficacité du vélo
  - Il nous emmène jusqu'au bout (à l'image de la marche à pied mais en plus rapide).
  - C'est le mode urbain idéal pour faire du porte à porte : « le vélo c'est rapide car il n'y a pas à chercher de place de stationnement à l'arrivée comme quand on est en voiture et ça ne nous laisse pas à 300 mètres comme avec les transports en commun ».
- Le vélo un faiseur de mobilité
  - Se déplacer en vélo permet de s'arrêter facilement en route pour déployer de petites activités.
  - Cela permet de facilement choisir son itinéraire, de flâner, de découvrir la ville.

Le constat pour Croissy

- **Croissy** est une ville sans point haut, l'utilisation du vélo est techniquement aisée

- Cependant la structure des rues qui sont dans leur majorité très étroites, ne se prête pas facilement à la création d'un réseau structurant de pistes cyclables.

- Par ailleurs la présence des berges de Seine impose de prendre en compte un besoin spécifique, celui de la promenade ou de la randonnée.
- Ces berges sont le lien naturel du réseau des voies vertes du Conseil général des Yvelines.

Dans ces conditions le réseau cyclable de Croissy doit être organisé au moyen de :

- Zone de rencontre
- Double sens cyclable
- Bandes cyclables
- Pistes cyclables

VILLE DE CROISSY-SUR-SEINE

La nouvelle réglementation

Les dispositions	L'aire piétonne	La zone de rencontre	La zone 30	Limitation ponctuelle à 30 km/h avec modérateur de vitesse	Limitation à 50km/h
La réglementation					
Usagers prioritaires	Piétons	Piétons	Véhicules	Véhicules	Véhicules
Autres usagers	Vélos autorisés Autres véhicules selon règles définies par le maire	Tous les véhicules sont autorisés	Tous les véhicules sont autorisés	Tous les véhicules sont autorisés	
Vitesse maximale autorisée	Allure du pas	20 km/h	30 km/h	30 km/h	50 km/h
Stationnement public	Pas autorisé	Limité aux emplacement aménagés			
Autres obligations	Présence d'un cheminement piéton continu et repérable d'une largeur d'au moins 1,40 m libre d'obstacle pour le confort des PMR**	Double-sens cyclable généralisé Aménagement en section cohérent avec la limitation de vitesse Sauf exception, aménagement d'un cheminement piéton repérable d'une largeur d'au moins 1,40 m libre d'obstacle pour le confort des PMR**	Double-sens cyclable généralisé Aménagement en section cohérent avec la limitation de vitesse Sauf exception, aménagement d'un cheminement piéton repérable d'une largeur d'au moins 1,40 m libre d'obstacle pour le confort des PMR**	Aménagement d'un trottoir d'une largeur d'au moins 1,40 m libre d'obstacle pour le confort des PMR**	Aménagement d'un trottoir d'une largeur d'au moins 1,40 m libre d'obstacle pour le confort des PMR**

Une voirie pour tous, pour une circulation apaisée

La zone de rencontre

Les zones de rencontre sont des zones urbaines affectées à la circulation de tous les usagers, dans lesquelles les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules, moyennant une vitesse maximale des véhicules de 20 km/h. Le stationnement n'y est autorisé que sur les espaces envisagés à cet effet.

Le double sens cyclable dans les zones 30

Le double-sens cyclable est une rue à double-sens dont un sens est réservé aux cycles.

Le marquage de la voie réservée aux cycles est recommandé dès que la largeur de la voie le permet.

Une voirie pour tous, pour une circulation apaisée

Bandes cyclables

Le terme bande cyclable désigne une voie exclusivement réservée aux cycles ***sur une chaussée****. Unidirectionnelle, elle permet, de montrer aux utilisateurs de l'espace public que "le vélo existe" et qu'il constitue une alternative valable à l'automobile.*

La bande cyclable constitue une solution intermédiaire entre les aménagements en site propre (piste cyclable,…) et ceux instaurant la mixité (zone 30, zone de rencontre).

Pistes cyclables

Les pistes cyclables, chaussées exclusivement réservées aux cyclistes, ***séparées*** *de la chaussée générale, exigent de l'espace. Elles ne peuvent habituellement pas être généralisées car il est impossible de construire un réseau de pistes cyclables complet dans une ville existante.*

VILLE DE
CROISSY-SUR-SEINE

Réseau cyclable

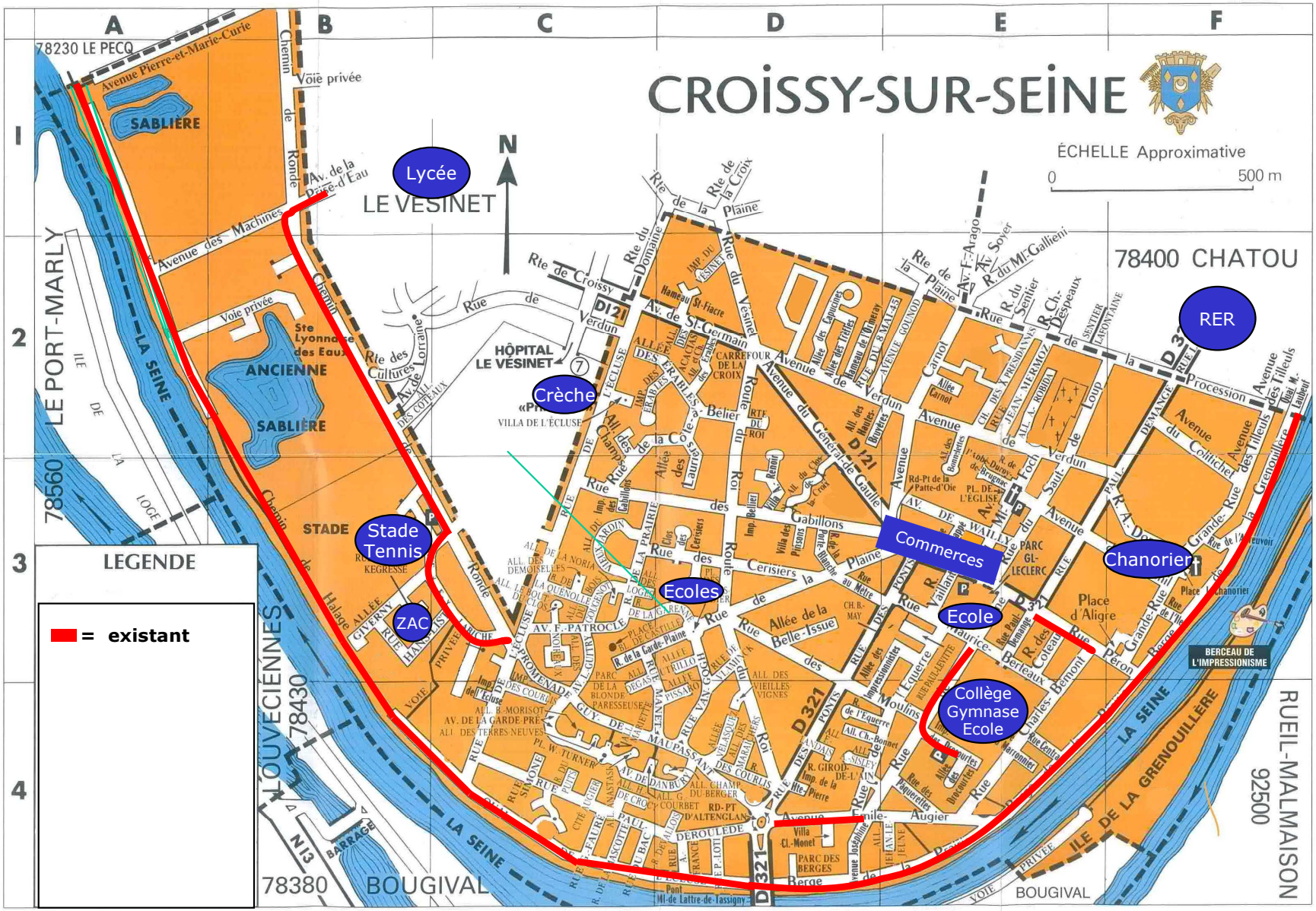

VILLE DE
CROISSY-SUR-SEINE

Réseau cyclable échéance 2011

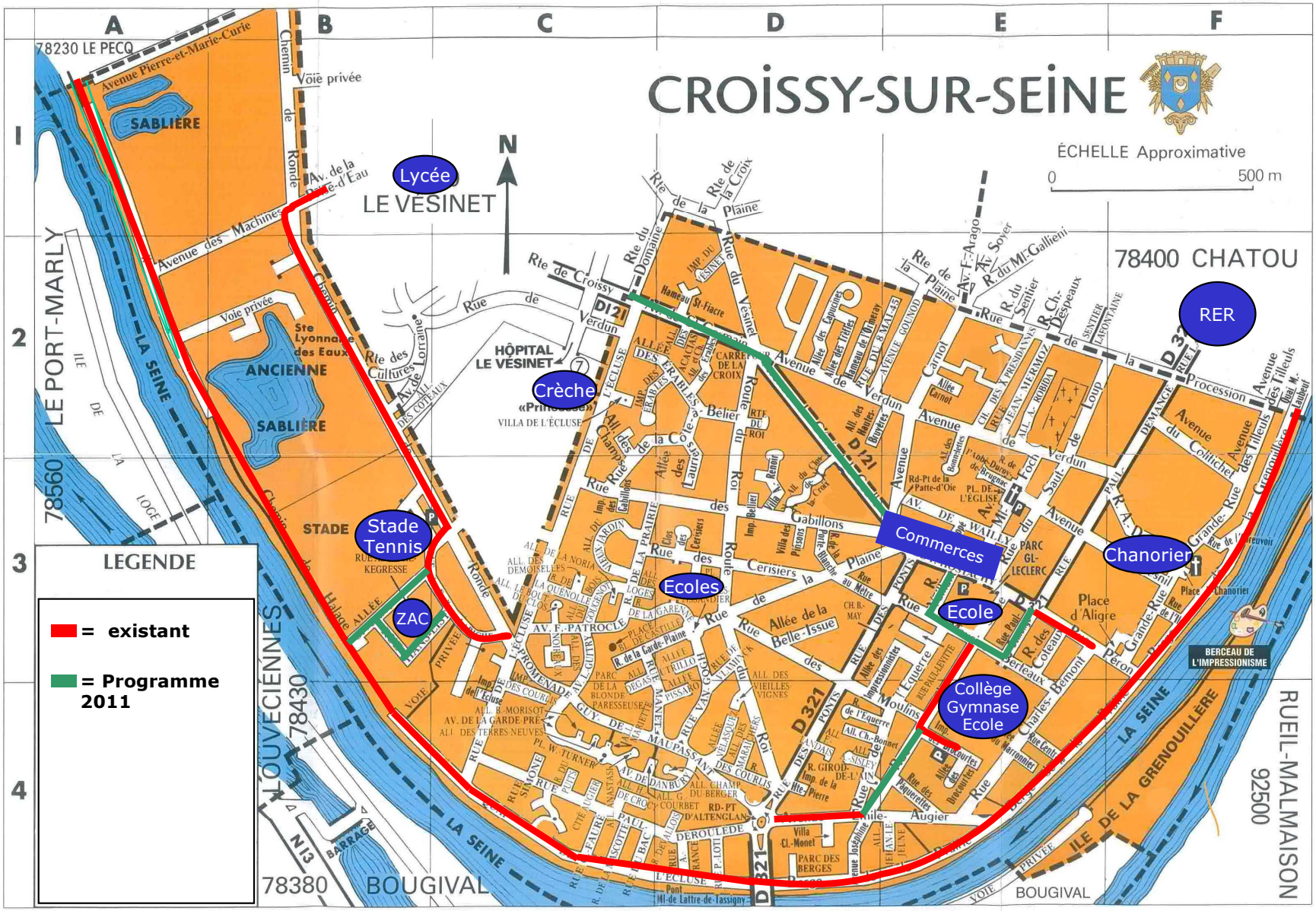

Programme 2011

- **Avenues de Saint Germain et Charles de Gaulle**
  (secteur centre ville-limite de commune avec le Vésinet)
- **Rue Maurice Berteaux**
  (secteur Rue des Ponts RD 321-Rue Paul Demange)
- **Rue Vaillant**
  (secteur rue Maurice berteaux- Boulevard Hostachy, centre ville, zone commerciale)
- **Rue Paul Demange**
  (secteur rue Maurice berteaux- Rue Péron)

- **Rue de seine**
  (Impasse Drocourte_- avenue Emile Augier)

Le programme de ZAC D'activités Claude MONET est réalisé dans le cadre du développement économique sous délégation de la communauté de communes de la boucle de Seine (CCBS)

VILLE DE
CROISSY-SUR-SEINE

Réseau cyclable échéance 2012

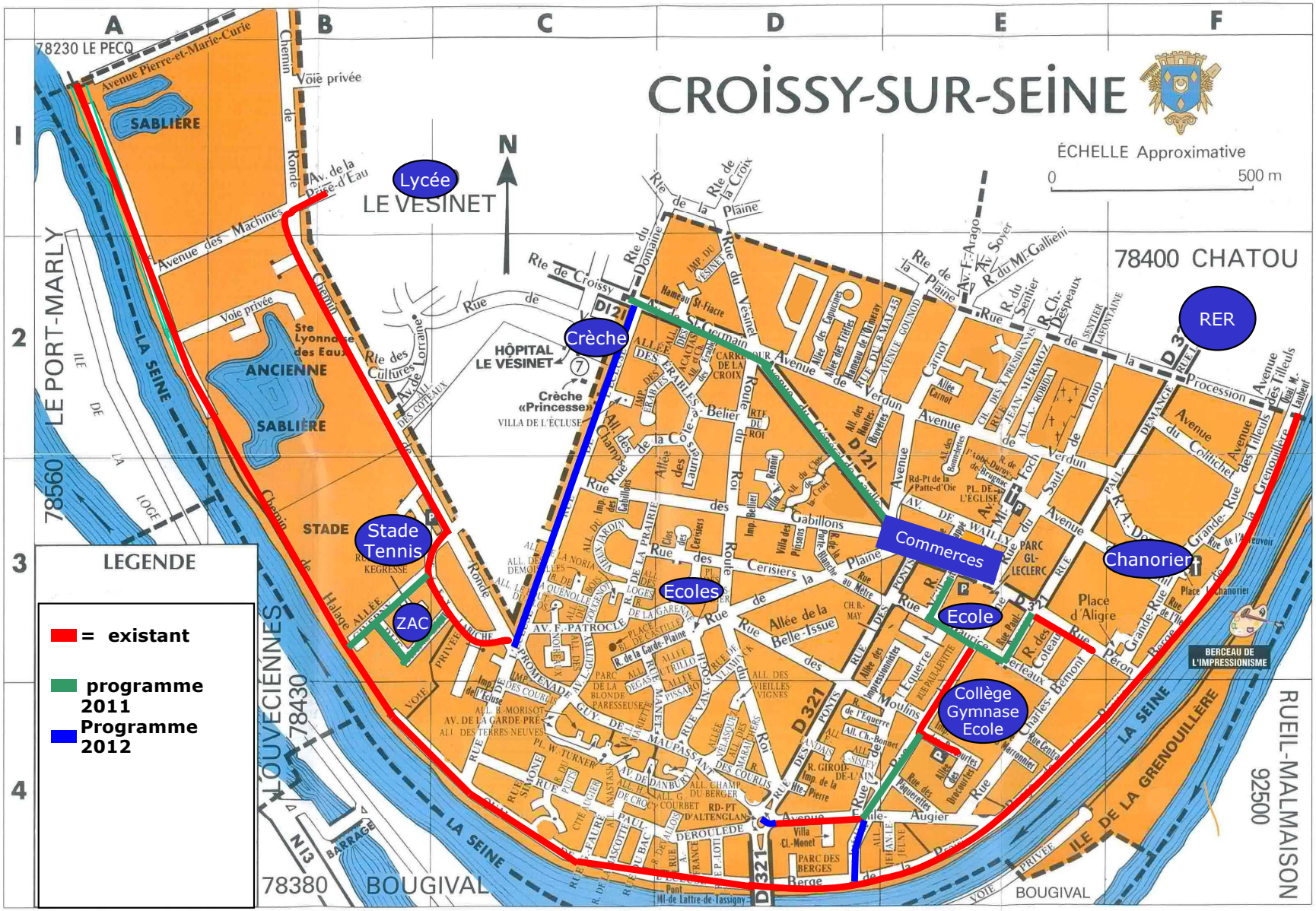

VILLE DE
CROISSY-SUR-SEINE

Programme 2012

- **Rue de l'Ecluse**

  (secteur carrefour Guy de Maupassant-avenue de Saint Germain)
- **Rue Joséphine**

  (secteur Avenue Emile Augier- Berges de Seine)

VILLE DE
CROISSY-SUR-SEINE

Réseau cyclable échéance 2013

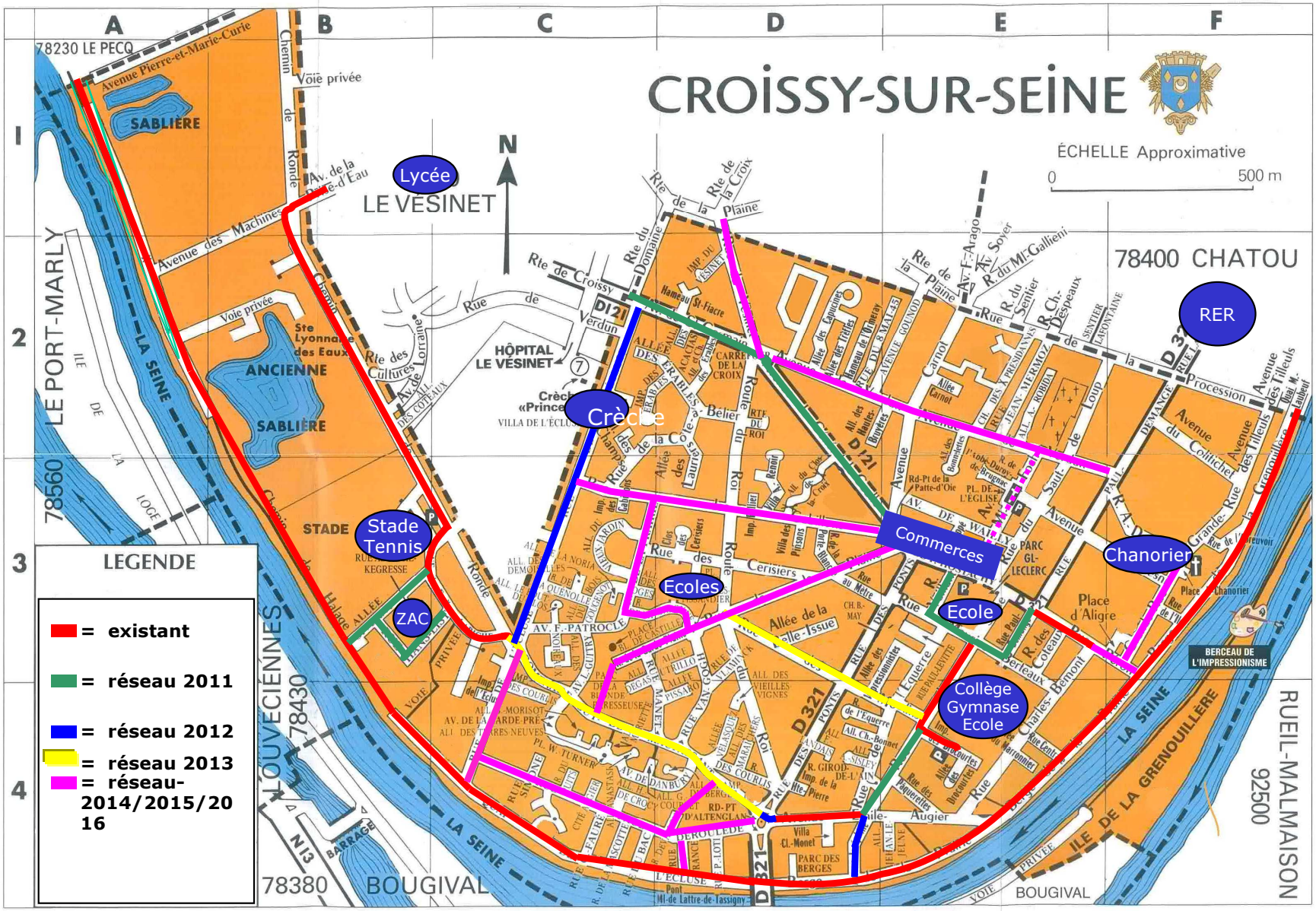

Programme 2013

- **Promenade Guy de Maupassant**

  (secteur Rue de l'Ecluse-carrefour Altenglan RD321))

- **Rue des Moulins**

  (secteur rue de la Plaine- Rue de Seine)

Programme 2014/2015/2016

- **Avenue de Verdun**

  (secteur carrefour de la Croix-rue Paul Demange)
- **Rue de l'Ecluse**

  (secteur promenade Guy de Maupassant- berges de Seine)
- **Rue Paul Déroulède**

  (secteur rue de l'Ecluse-carrefour Altenglan RD321)
- **Rue de la Plaine**

  (secteur centre ville- Parc de la Blonde Paresseuse-promenade de Maupassant)
- **Rue des Gabillons**

  (secteur centre ville- Rue de l'Ecluse- Berge de Seine)
- **Rue de la Prairie/Rue de la Garenne**

  (secteur Rue des Gabillons- Ecole Jules Verne)
- **Rue du Vésinet**

  (secteur carrefour de la Croix- limite communale avec le Vésinet, jonction au réseau de cette commune)
- **Grande Rue**

  (secteur Rue Péron –centre culturel et associatifs de Croissy – Salle polyvalente/bibliothèque/école de musique)
- **Rue Paul Demange**

  (secteur Centre ville en direction de la gare RER Chatou/Croissy)
- **Avenue Foch**

  (secteur Centre ville en direction des bâtiments administratifs Mairie/cimetère)
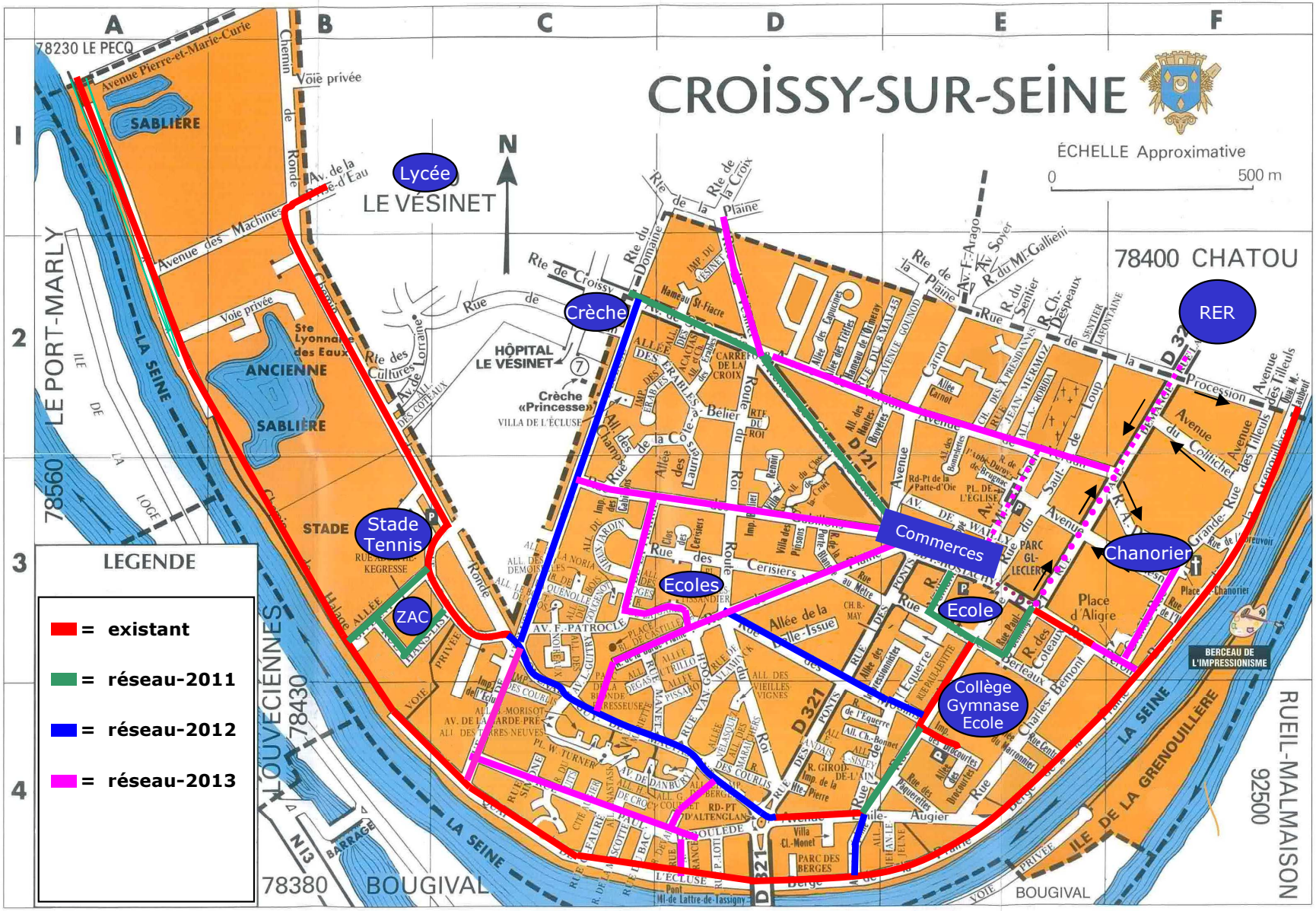
Réseau cyclable Final